ID: 064-216401836-20240223-2024_02_10-AR

ARRÊTE MUNICIPAL Portant réglementation de la circulation Chemin de la Teulère

Le Maire de la Commune de CAUBIOS-LOOS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code général de la route, et notamment son article R.411-8,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la circulaire n°94-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU la demande de la société SAUR Sud-Ouest en date du 12 février 2024

Considérant les travaux de branchement au réseau d'eau potable effectués par la société SAUR Sud-Ouest.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE:

ARTICLE 1: A compter du 04 mars 2024 et pour une durée de 15 jours, les bénéficiaires sont autorisés à exécuter les travaux de branchement au réseau d'eau potable Chemin de la Teulère.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation sera réglementée dans le Sens des Points de Repères décroissants. Une voie de circulation sera supprimée.

ARTICLE 2: La signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes, mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise SAUR de jour comme de nuit.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de gendarmerie de SERRES-CASTET,
- Monsieur le directeur de l'entreprise SAUR SUD-OUEST

Il sera en outre affiché aux endroits habituels

Fait à CAUBIOS-LOOS, le 23 février 2024.

Le Maire, **Bernard LAYRE**

